



**L'ASSOMPTION**

Ville de **culture** et de **patrimoine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

**L'ASSOMPTION, LE 10 JUIN 2020** – Comme prescrit par la loi, c'est lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020 que la Ville de L'Assomption a déposé son rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Le résultat de cet exercice présente un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 789 765 \$. Non seulement la Ville continue d'exercer un contrôle serré de ses dépenses mais également de l'attribution de son budget avant le début de l'exercice.

« Je suis heureux de présenter un rapport financier qui démontre que notre Ville est en bonne santé financière. Cela nous met en excellente position pour avancer dans les nombreux projets de développement que nous avons entrepris depuis quelques temps », a mentionné Sébastien Nadeau, maire de L'Assomption.

### Revenus

La Ville a réalisé des revenus d'opérations supérieurs de 979 535 \$ au budget 2019 (excluant les revenus d'investissement). Le tiers de ce montant s'explique par des redevances à l'enfouissement reçues à un montant plus élevé que prévu. Aussi, comme l'an dernier, l'année 2019 a été marquée par de nombreuses ventes d'immeubles, dont certaines avec des évaluations foncières importantes. La construction de l'école primaire Louis-Laberge a fait augmenter les compensations tenant lieu de taxes foncières versées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. La richesse foncière de la Ville a poursuivi sa croissance en 2019 avec une hausse du rôle d'évaluation de 41,6 M \$.

### Charges et autres éléments

Les charges et des éléments de conciliation à des fins fiscales totalisent un excédent des dépenses sur le budget de 189 770 \$. L'ampleur de l'hiver 2019 a fait considérablement augmenter les dépenses en déneigement, ainsi qu'un nombre impressionnant d'interventions au niveau du service des incendies, incluant verglas, inondations printanières, et déraillement de train. Elle a aussi procédé à une révision de sa structure administrative, et réalisé un travail impressionnant de perception sur les facturations diverses.

Suivant les nouvelles dispositions introduites par le projet de loi n° 122, le conseil municipal a fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs lors de la séance ordinaire du 9 juin.

Les faits saillants du rapport financier sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

NIL MAGNUM SINE LABORE